

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2019
TABLES DES MATIÈRES**

1. OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE ET PRÉSENCES.....	2056
ORDRE DU JOUR SELON L'AVIS DE CONVOCATION.....	2056
2019 04 085 2. RÉSILIATION DU CONTRAT D'EMPLOI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.....	2056
3. PÉRIODE DE QUESTIONS.....	2057
2019 04 086 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.....	2057

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 25 avril 2019, à 19 h 45, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau
Monsieur Jacques Ménard
Madame Lyssa Paquette

Monsieur Yvon Desrosiers
Madame Line Gendron
Monsieur Éric Leclerc

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire. Madame la conseillère Line Gendron agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Invité : Maître Richard Brunet

1. OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE ET PRÉSENCES

Chacun des membres du conseil est présent, le quorum est donc constaté conformément à la loi et l'ensemble des membres renoncent à l'avis de convocation requis par les articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR SELON L'AVIS DE CONVOCATION

1. Ouverture de la session extraordinaire
 - 1.1. Présence des membres du conseil
2. Résiliation du contrat d'emploi du directeur général et secrétaire-trésorier
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

2019 04 085 2. RÉSILIATION DU CONTRAT D'EMPLOI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE — TRÉSORIER

ATTENDU QUE le 4 février 2019, le conseil municipal a adopté une résolution par laquelle le directeur général/secrétaire-trésorier était suspendu pour une période de 20 jours, allant du 8 février 2019 au 7 mars 2019 ;

ATTENDU QUE par lettre datée du 7 février 2019, le directeur général/secrétaire-trésorier était informé des motifs justifiant sa suspension ;

ATTENDU QUE par cette même lettre, le directeur général/secrétaire-trésorier était invité à réfléchir aux motifs de suspension et qu'il était avisé qu'à son retour, il serait rencontré afin d'informer le comité des relations de travail des gestes concrets qu'il entendait poser pour remédier aux causes des reproches lui étant adressées ;

ATTENDU QUE le 4 mars 2019, le conseil a été informé qu'une plainte de harcèlement psychologique avait été déposée contre la municipalité par le directeur général/secrétaire-trésorier pendant sa suspension

ATTENDU QUE le 8 mars 2019, le comité des relations de travail a rencontré le directeur général/secrétaire-trésorier et que lors de cette rencontre celui-ci n'a offert aucune collaboration ;

ATTENDU QUE le conseil a requis la collaboration du directeur général/secrétaire-trésorier afin de pouvoir prendre les moyens nécessaires pour que cesse le prétendu

harcèlement psychologique dont il se disait victime ;

ATTENDU QUE le directeur général/secrétaire-trésorier a refusé toute forme de collaboration relativement à la gestion de la plainte de harcèlement psychologique ;

ATTENDU QUE le conseil considère que l'absence de collaboration du directeur général/secrétaire-trésorier, tant pour ce qui est des motifs de suspension que pour la plainte de harcèlement psychologique, démontre qu'il n'a aucune volonté de collaborer à l'amélioration de son rendement ni à l'harmonisation de ses relations avec les élus ;

ATTENDU QUE devant ce constat, le conseil est d'avis qu'il y a une rupture irrémédiable du lien de confiance devant exister entre lui et son directeur général/secrétaire-trésorier ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil résilie, en date de l'adoption de la présente résolution, le contrat d'emploi intervenu entre la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Monsieur Réjean Fauteux ;

QUE le conseil autorise la directrice générale par *intérim* à signer tous les documents en lien avec la résiliation du contrat de travail du directeur général/secrétaire-trésorier ;

QUE le conseil autorise le versement de toutes les sommes pouvant être dues au directeur général/secrétaire-trésorier pour le travail effectué dans le cadre de ses fonctions et qu'à la même occasion lui soit remis son relevé d'emploi ;

QUE le conseil donne instruction à la directrice générale par *intérim* de faire signifier la présente résolution confirmant la fin d'emploi, et ce, conformément aux dispositions prévues à cette fin au *Code municipal*, laquelle sera accompagnée d'une lettre faisant état des motifs de fin d'emploi.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

À la suite de la résolution, il y a une discussion quant à la lettre de fin d'emploi qui sera transmise à Monsieur Fauteux

2019 04 086 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la levée de l'assemblée, il est 20h42.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Line Gendron

Conseillère et secrétaire d'assemblée